

ARRÊTÉ DE NOMINATION DE CHARGÉ(E)S DE MISSION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),
Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTÉ

Article 1:

➤ Sont nommé(e)s chargé(e)s de mission auprès de Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du 20 mai 2020, pour la durée courant jusqu'à l'élection respective du/ de la vice-président(e) de la Commission de la Recherche, du vice-président(e) de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne, des vice-présidents délégués, les agents de catégorie A de l'université, tels que mentionnés ci-après:

- Chargée de mission « Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne » : Madame Nathalie Jaëck;
- Chargée de mission « Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne » : Madame Marie Mellac ;
- Chargé de mission à l'aménagement et au développement durable : Monsieur Xavier Amelot ;
- Chargée de mission à la qualité de vie au travail et vie universitaire : Madame Isabelle Bouchiba-Fochesato ;
- Chargé de mission au numérique : Monsieur Soufiane Rouissi ;
- Chargé de mission aux Relations internationales - Formation : Monsieur Antoine Ertlé.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 20 mai 2020



Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.

Publié le:

20 MAI 2020

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

20 MAI 2020